

**Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.6
« Opération création d'équipements fluviaux »**

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 11/10/04	favorable	séance du 22/10/04	favorable

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.6 intitulée « Opération création d'équipements fluviaux » validée par le Conseil de Communauté du 12 mars 2004.

Intitulé : Création d'équipements fluviaux sur l'agglomération bisontine.

Commission concernée : Tourisme – commission n° 11

Service pilote : Direction du Cadre de Vie
Service Tourisme

Rappel du programme initial :

L'opération liée à la création d'équipements fluviaux sur l'agglomération bisontine porte sur la réhabilitation de la maison éclusière de Besançon, la création d'un bassin pour la base technique de Deluz, l'aménagement de quais pour la halte fluviale et la capitainerie et la construction de la capitainerie.

Chapitre	Objet	Montant de l'AP à compter de 2004	2004	2005	2006	2007
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EN €						
20	Études					
21	Acquisitions foncières					
21	VRD					
23	Maîtrise d'œuvre					
23	Travaux					
21	Aménagements Équipements					
20	Annonces légales, reprographie, communication, frais divers					
	TOTAL	3 241 000	341 000	1 230 000	890 000	780 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €						
13	Subventions : CG25 CITE – ATSR – UE INTERREG	2 463 000	72 000	1 033 000	736 000	622 000
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	778 000	269 000	197 000	154 000	158 000
Taux de couverture par financement CAGB		24 %	78,9%	16,0%	17,6%	20,3%

Etat d'avancement de la réalisation des Crédits de paiements 2004 :

Taux de réalisation en dépenses : 0,20 % (avis d'appel d'offres pour un montant de 682,78 €)

Taux de réalisation des subventions : 0%

Révision de l'AP :

Compte tenu de l'actualisation du projet et de la suppression du financement INTERREG estimé à 500 000 €, il convient de revoir le plan de financement comme proposé ci-dessous.

Il est proposé d'intégrer cette absence de financement par une prise en charge directe de la C.A.G.B.. L'AP/CP tient compte de cette proposition.

Il convient donc d'annuler l'AP et de l'ouvrir révisée comme suit :

Chapitre	Objet	Montant de l'AP à compter de 2004	2004	2005	2006	2007
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EN €						
20	Études	768 599	30 744	368 928	338 184	30 744
21	Acquisitions foncières					
21	VRD					
23	Maîtrise d'œuvre					
23	Travaux	2 364 921	0	0	337 846	2 027 074
21	Aménagements Équipements					
20	Annonces légales, reprographie, communication, frais divers					
	TOTAL	3 133 520	30 744	368 928	676 030	2 057 818
RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €						
13	Subventions : CG25 CITE – ATSR	1 838 600	0	234 400	396 500	1 207 700
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	1 296 920	30 744	134 528	279 530	850 118
Taux de couverture par financement CAGB		41,38%	100%	36,46%	41,34%	41,31%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération création d'équipements fluviaux et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2004-2007.

Pour extrait conforme,

Le Président